



## Allègement du protocole sanitaire

publié le 30/09/2021

Par décret n°2021-1268 du 29/09/2021, le gouvernement a décidé d'alléger le protocole sanitaire dans les établissements scolaires et ceci concerne la Charente-Maritime.

A compter du lundi 4 octobre, le niveau de protocole appliqué passe au niveau 1.

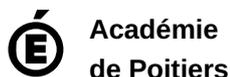
En conséquence, les principaux changements sont les suivants par rapport au niveau 2 :

- ▶ Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur,
- ▶ la limitation du brassage entre groupe d'élèves n'est pas une obligation,
- ▶ en ce qui concerne le port du masque en extérieur, ce sont les règles "en population générale" qui s'appliquent,
- ▶ le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel doivent être réalisés "au moins une fois par jour",

Attention : le respect des gestes barrière reste d'actualité.

C. LALLEMENT,

Principale



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.